



Assemblée générale

Distr. générale
4 décembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 37 de l'ordre du jour

Le rôle des diamants dans les conflits

Lettre datée du 3 décembre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur le Processus de Kimberley, présenté à l'Assemblée générale en application de la résolution 55/56 du 1er décembre 2000.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 37 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Dumisani S. **Kumalo**



**Annexes à la lettre datée du 3 décembre 2001,
adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l’Afrique du Sud
auprès de l’Organisation des Nations Unies**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rapport sur le Processus de Kimberley, présenté à l’Assemblée générale conformément à sa résolution 55/56 du 1er décembre 2000	3
II. Réunion du Processus de Kimberley et atelier technique, Windhoek, du 13 au 16 février 2001, communiqué final*	
III. Réunion du Processus de Kimberley, Bruxelles, du 25 au 27 avril 2001, communiqué final*	
IV. Réunion du Processus de Kimberley, Moscou, les 3 et 4 juillet 2001, communiqué final*	
V. Réunion du Processus de Kimberley, Twickenham (Royaume Uni), du 11 au 13 septembre 2001, communiqué final*	
VI. Réunion du Processus de Kimberley, Luanda, du 30 octobre au 1er novembre 2001, communiqué final	6
VII. Déclaration ministérielle du Processus de Kimberley publiée à la fin de la réunion ministérielle, Gaborone, 29 novembre 2001	8

* Pour le texte, voir A/56/502, annexe, appendices A à D.

Annexe I

Rapport du Processus de Kimberley présenté à l'Assemblée générale conformément à sa résolution 55/56 du 1er décembre 2000

Introduction

Au paragraphe 6 de sa résolution 55/56, adoptée le 1er décembre 2000, l'Assemblée générale invite les pays participant au Processus de Kimberley à lui présenter, lors de sa cinquante-sixième session au plus tard, un rapport sur l'état d'avancement des négociations visant à formuler des propositions détaillées pour la mise en application d'un système international simple et fonctionnel de délivrance de certificats pour les diamants bruts. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a décidé en outre d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session la question intitulée « Le rôle des diamants dans les conflits ».

Objectifs du Processus de Kimberley

Le Processus de Kimberley a été établi à l'initiative des pays d'Afrique australe producteurs de diamants afin :

- a) D'endiguer le flux de diamants bruts dont se servent les rebelles pour financer les conflits armés dans le but de renverser les gouvernements légitimes, et de contribuer ainsi de façon sensible à la paix et à la sécurité internationales;
- b) De protéger l'industrie légitime du diamant dont beaucoup de pays dépendent pour leur développement économique et social;
- c) D'atteindre ces objectifs grâce à la création et à la mise en place d'un système international de délivrance de certificats pour les diamants bruts qui se fonde sur les systèmes nationaux de certification et des normes minimales communes convenues à l'échelle internationale.

Participation au Processus de Kimberley

Les participants au Processus de Kimberley sont les États qui produisent, exportent et importent des diamants bruts, dont le nombre a considérablement augmenté depuis l'adoption de la résolution 55/56 de l'Assemblée générale. En outre, tous les États Membres des Nations Unies ont été informés des réunions prévues et ont été invités à y participer.

Les représentants de l'industrie du diamant, notamment le Conseil mondial du diamant, et de la société civile ont activement participé au Processus de Kimberley.

Des représentants des comités des sanctions de l'ONU contre l'Angola, la Sierra Leone et le Libéria, de l'Instance de surveillance de la situation en Angola ainsi que du Groupe d'experts sur l'exportation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo ont également participé aux réunions.

Réunions tenues

Sous la présidence de l'Afrique du Sud, le Processus de Kimberley a tenu, depuis l'adoption de la résolution 55/56, les réunions ci-après qui avaient pour but de formuler des propositions détaillées en vue de la mise en place d'un système international de certification des diamants bruts :

- Windhoek, du 13 au 16 février 2001;
- Bruxelles, du 25 au 27 avril 2001;
- Moscou, du 3 au 5 juillet 2001;
- Twickenham (Royaume-Uni), du 11 au 13 septembre 2001;
- Luanda, du 30 octobre au 1er novembre 2001;
- Gaborone, du 26 au 29 novembre 2001.

Les débats de ces réunions sont récapitulés dans des communiqués*. On trouvera à l'annexe VII au présent document la déclaration publiée à la réunion ministérielle à Gaborone, le 29 novembre 2001.

Progrès réalisés

Pendant les réunions susmentionnées, des propositions détaillées en vue d'un système international de certification des diamants bruts ont été formulées, comme il est indiqué dans le document de travail 9/2001 du Processus de Kimberley intitulé « Essential Elements of an International Scheme of Certification for Rough Diamonds with a view, to breaking the link between armed conflict and the trade in rough diamonds »** (Éléments essentiels d'un plan international de certification des diamants bruts permettant de briser le lien entre les conflits armés et le commerce des diamants bruts). À la réunion de Gaborone, les ministres et les représentants des principaux pays producteurs, exportateurs et importateurs de diamants bruts, de la Communauté européenne, de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et d'autres États préoccupés par les effets dévastateurs du commerce des diamants du sang ont déclaré que :

1. Les propositions détaillées en vue d'un système international de certification des diamants bruts formulées par les participants au Processus de Kimberley et présentées dans le document de travail 9/2001 du Processus de Kimberley, en date du 28 novembre 2001, constituent une bonne base pour le système de certification envisagé.

2. Le système de certification devrait être établi dans les meilleurs délais grâce à un accord international, étant donné l'urgence de la situation tant du point de vue humanitaire que du point de vue de la sécurité. Les pays qui sont en mesure de délivrer le certificat du Processus de Kimberley devraient le faire immédiatement. Tous les autres sont encouragés à le faire d'ici au 1er juin 2002 au plus tard. Les participants envisagent d'entamer l'application intégrale simultanément d'ici à la fin de 2002.

* Voir A/56/502, annexe, appendices A à D.

** À paraître ultérieurement.

3. Le mandat du Processus de Kimberley devrait être prorogé jusqu'au début de l'application simultanée en vue de la mise au point finale de l'accord international.

4. La plus large participation possible au système de certification est primordiale et devrait être encouragée et favorisée.

Les ministres ont également reconnu qu'il faut veiller à ce que les mesures prises pour appliquer le système international de certification des diamants bruts soient conformes aux normes de droit international régissant le commerce international.

Conclusion

Les ministres ont recommandé que l'Organisation des Nations Unies prenne des mesures pour appuyer la mise en oeuvre du système international de certification des diamants bruts comme un instrument propre à promouvoir le commerce légitime et pour assurer l'application effective des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives aux sanctions imposées au commerce des diamants du sang, qui contribuent à promouvoir la paix et la sécurité internationales, ainsi que des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, comme indiqué dans le plan.

Annexe VI

Réunion du Processus de Kimberley, Luanda, du 30 octobre au 1er novembre 2001

Communiqué final

Les participants au Processus de Kimberley se sont réunis en session plénière à Luanda du 30 octobre au 1er novembre 2001 pour examiner plus avant une série de propositions détaillées en vue du système international de certification des diamants bruts. Vingt-cinq pays et la Communauté européenne étaient représentés à la réunion. Y ont également participé des représentants de la SADC, du Conseil mondial du diamant (représentant l'industrie du diamant) et de plusieurs organisations non gouvernementales. Les participants ont exprimé leur gratitude au Gouvernement angolais pour avoir accueilli la réunion et pour l'hospitalité dont ils ont été l'objet.

Conformément à la feuille de route convenue à la réunion de Windhoek en février 2001, qui définit le calendrier des réunions et les questions qui seront examinées, la réunion de Luanda visait à entamer l'élaboration de propositions détaillées en vue du système international de certification des diamants bruts.

Les participants ont examiné un texte présenté par le Président qui était une version du document de travail élaboré en 2001 et examiné à Twickenham. Toutes les options et les parties du texte entre crochets avaient été supprimées du document de travail, ce qui a permis de progresser rapidement. Un consensus s'est dégagé concernant la plupart des propositions détaillées qui seront présentées à la réunion ministérielle prévue à Gaborone le 20 novembre 2001. On est en particulier parvenu à un accord concernant une série de contrôles internes en vue de mettre en oeuvre le plan international de certification ainsi que sur des dispositions détaillées en matière de coopération et de transparence. On s'est également accordé sur le contenu exact du certificat devant accompagner les expéditions de diamants bruts, élément central du plan. En outre, un accord s'est dégagé concernant le préambule qui définit le contexte fondamental dans lequel le plan international de certification est mis en place. On a également admis que tout plan international de certification doit être conforme aux normes de droit international régissant le commerce international.

Les participants ont également pris note des efforts faits à l'échelle nationale par des pays comme l'Angola, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone et la Guinée pour lutter contre les diamants du sang en améliorant les contrôles internes.

Les travaux se poursuivront en ce qui concerne les questions, sections et annexes en suspens, l'objectif étant de faire des progrès avant la tenue de la réunion ministérielle prévue à Gaborone le 29 novembre 2001. Cette réunion serait précédée d'une session plénière du Processus de Kimberley qui se tiendra du 26 au 28 novembre 2001 et au cours de laquelle, outre la poursuite des travaux visant à affiner le document de travail, un rapport à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies sera examiné.

Les participants ont également examiné des propositions du Conseil mondial du diamant concernant un système global de garanties et d'autoréglementation de l'industrie, dont les éléments essentiels ont été intégrés au projet du plan de

certification. Le Conseil mondial du diamant a été encouragé à présenter ces propositions à ses membres pour qu'elles soient officiellement approuvées.

Les participants ont estimé que les progrès entrepris jusqu'ici étaient tels que les résultats devraient être présentés aux ministres pour approbation. Ils sont également convenus de solliciter l'approbation des ministres pour poursuivre le Processus de Kimberley, comme indiqué dans la résolution 55/56 de l'Assemblée générale, jusqu'à ce qu'il soit mené à terme et qu'un plan international de certification soit mis en place.

Annexe VII

Déclaration ministérielle du Processus de Kimberley publiée à la fin de la réunion ministérielle, Gaborone, 29 novembre 2001

Nous, Ministres et représentants des principaux pays producteurs, exportateurs et importateurs de diamants bruts, de la Communauté européenne, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et d'autres États préoccupés par les effets dévastateurs du commerce des diamants du sang, réunis à Gaborone le 29 novembre 2001, avons examiné des propositions détaillées en vue d'un plan international de certification des diamants bruts, tel que demandé lors de notre réunion de Pretoria le 21 septembre 2000;

Nous constatons que le commerce des diamants du sang est une question qui préoccupe profondément la communauté internationale et qui a un lien direct avec les conflits armés, les activités de mouvements rebelles visant à affaiblir ou à renverser les gouvernements légitimes ainsi que le trafic illicite et la prolifération des armes, en particulier des armes légères. Nous sommes par conséquent d'avis qu'il est impératif de prendre des mesures d'urgence;

Nous constatons également les effets dévastateurs des conflits alimentés par le commerce des diamants du sang sur la paix, la sûreté et la sécurité des populations dans les pays touchés ainsi que les violations systématiques et flagrantes des droits de l'homme perpétrées pendant ces conflits;

Nous notons les effets négatifs de ces conflits sur la stabilité régionale et les obligations que la Charte des Nations Unies impose aux États quant au maintien de la paix et de la sécurité internationale;

Nous soulignons, pour les raisons susmentionnées, qu'il faut prendre des mesures d'urgence à l'échelle internationale et qu'il convient de faire en sorte que le problème posé par les diamants du sang n'ait pas une incidence négative sur le commerce légitime des diamants, dont la contribution aux économies de nombreux pays producteurs, exportateurs et importateurs, notamment de pays en développement d'Afrique, est primordiale;

Nous rappelons toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et sommes déterminés à appuyer l'application des mesures prévues dans ces résolutions et à y apporter notre contribution;

Nous rappelons en particulier la résolution 55/56 (2000) de l'Assemblée générale sur le rôle des diamants dans le conflit, dans laquelle l'Assemblée exhorte la communauté internationale à mettre rapidement et sérieusement à l'étude l'adoption de mesures efficaces et pragmatiques propres à remédier au problème;

Nous rappelons la recommandation formulée dans la résolution 55/56, tendant à ce que la communauté internationale élabore des propositions détaillées en vue d'un système international simple et fonctionnel de certification des diamants bruts qui se fonde essentiellement sur les systèmes nationaux de certification et sur des normes minimales adoptées à l'échelle internationale;

Nous rappelons que le Processus de Kimberley, mis en place pour trouver une solution au problème international des diamants du sang, a été ouvert à toutes les parties prenantes, notamment les pays producteurs, exportateurs et importateurs, l'industrie du diamant et la société civile;

Nous nous félicitons des initiatives d'autoréglementation volontaire annoncées par l'industrie du diamant et notons qu'un tel système contribue à assurer un contrôle interne efficace des diamants bruts sur la base du plan;

Nous sommes convaincus qu'on peut considérablement réduire la possibilité de voir les diamants du sang alimenter les conflits armés en mettant en place un plan de certification des diamants bruts visant à exclure les diamants du sang du commerce légitime;

Nous rappelons également que le Processus de Kimberley a jugé qu'un plan international de certification des diamants bruts, fondé sur les lois et pratiques nationales, et conforme à des normes minimales convenues à l'échelle internationale, serait le système le plus efficace pour résoudre le problème des diamants du sang;

Nous constatons les importantes initiatives déjà prises pour faire face à ce problème, en particulier par les Gouvernements de l'Angola, de la République démocratique du Congo, de Guinée et de Sierra Leone, et par d'autres pays exportateurs et importateurs fondamentaux, et encourageons ces gouvernements à poursuivre ces initiatives. Nous nous félicitons de l'importante contribution de l'industrie du diamant, en particulier du Conseil mondial du diamant, et de la société civile;

Nous reconnaissons les avantages que retirent les pays producteurs du commerce légitime des diamants et estimons qu'il faudrait fournir une aide aux pays producteurs en développement pour leur permettre de renforcer leur capacité de production et de trouver des débouchés pour leurs diamants, ce qui ouvrirait au commerce des diamants bruts des marchés concurrentiels, diversifiés et libres;

Nous reconnaissons qu'un plan international de certification des diamants bruts ne sera crédible que si tous les participants mettent en place des systèmes de contrôle interne visant à éliminer les diamants du sang de la chaîne de production, d'exportation et d'importation des diamants bruts sur leurs territoires respectifs, en ayant à l'esprit que les différences en matière de méthodes de production, de pratiques commerciales et de contrôle institutionnel peuvent exiger l'adoption d'approches différentes pour se conformer aux normes minimales;

Nous sommes pleinement conscients qu'il faut veiller à ce que les mesures prises à l'avenir pour mettre en oeuvre le plan national de certification des diamants bruts soient conformes aux normes de droit international régissant le commerce international;

Nous reconnaissons également que la souveraineté des États devrait être pleinement respectée, tout comme les principes d'égalité, d'avantages réciproques et de recherche du consensus;

Nous nous félicitons des progrès notables entrepris dans le cadre du Processus de Kimberley à ce jour, dont l'élaboration d'un document de travail contenant les éléments essentiels d'un plan international de certification des diamants bruts en vue de briser le lien entre les conflits armés et le commerce des diamants du sang;

Nous déclarons que :

1. Les propositions détaillées en vue d'un système international de certification des diamants bruts formulées par les participants au Processus de Kimberley et présentées dans le document de travail 9/2001 du Processus de Kimberley intitulé « Essential Elements of an International Scheme of Certification for Rough Diamonds, with a view to breaking the link between armed conflict and the trade in rough diamonds » (Éléments essentiels d'un plan international de certification des diamants bruts permettant de briser le lien entre les conflits armés et le commerce des diamants bruts), en date du 28 novembre 2001, constituent une bonne base pour le système de certification envisagé;

2. Le système de certification devrait être établi dans les meilleurs délais grâce à un accord international, étant donné l'urgence de la situation tant du point de vue humanitaire que du point de vue de la sécurité. Les pays qui sont en mesure de délivrer le certificat du Processus de Kimberley devraient le faire immédiatement. Tous les autres sont encouragés à le faire d'ici au 1er juin 2002 au plus tard. Les participants envisagent d'entamer l'application intégrale du système simultanément d'ici à la fin de 2002;

3. Le mandat du Processus de Kimberley devrait être prorogé jusqu'au début de l'application simultanée du système en vue de la mise au point finale de l'accord international;

4. La plus large participation possible au système de certification est primordiale et devrait être encouragée et favorisée;

5. Un rapport d'activités devrait être présenté à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, immédiatement après la réunion ministérielle;

Nous recommandons que l'Organisation des Nations Unies prenne des mesures pour appuyer la mise en oeuvre du système international de certification des diamants bruts comme un instrument propre à promouvoir le commerce légitime et pour assurer l'application effective des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives aux sanctions imposées au commerce de diamants, qui contribuent à promouvoir la paix et la sécurité internationales, ainsi que des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, comme indiqué dans le plan;

Nous nous félicitons de l'appui des pays qui ont accueilli les réunions du Processus de Kimberley (Afrique du Sud, Angola, Belgique, Botswana, Fédération de Russie, Namibie et Royaume-Uni), ainsi que de la contribution particulière de l'Afrique du Sud, qui assure la présidence du Processus de Kimberley et lui apporte un appui administratif;

Nous remercions en particulier le Gouvernement botswanais de la qualité de l'accueil qui nous a été réservé et des installations mises à notre disposition, qui ont contribué au succès des réunions.